

FICHE DE DEMANDE
DE DÉROGATION
CONCOURS D'ENTRÉE
EN 1^{RE} ANNÉE
SESSION SEPTEMBRE
2020

[En vue de l'inscription aux
épreuves du concours
d'entrée 2020 pour les
élèves non bacheliers et
non-inscrits en classe de
terminale.]

2^e session :
10 septembre 2020 :
épreuves écrites
dématérialisées ;
14 septembre 2020 :
épreuve orale sur site ou
en visioconférence (selon
l'évolution de la situation
sanitaire)

**Date limite de dépôt des
dossiers : vendredi 28
août 2020 à envoyer par
voie postale à l'adresse du
site qui vous intéresse :
Cf. adresses dans l'en-
tête du dossier**

Cochez le site pour lequel vous
souhaiteriez postuler :

- Pau
 Tarbes

Identité du candidat

Nom (en majuscules) :

Prénom(s) :

Né(e) le : à

N° de sécurité sociale :

N° INE :

Adresse des parents :

.....

Tél. parents domicile et/ou portable :

Tél étudiant portable :

Adresse électronique :

Êtes-vous en situation de handicap ? Oui Non
Si oui, bénéficiez-vous d'un aménagement d'épreuves ? Oui Non
[Merci de joindre un justificatif à votre dossier svp]

**Attention ! Merci de bien vouloir noter votre adresse électronique de
manière lisible car votre convocation vous sera envoyée à cette adresse.**

Pièces à fournir à l'adresse du site qui vous intéresse :

- une demande de dérogation sur papier libre présentant votre motivation (20 à 30 lignes)
- un curriculum vitae
- un dossier de travaux personnels (10 photos maximum) permettant de juger votre compétence artistique
- une photocopie de vos diplômes ou vos derniers bulletins de notes

J'atteste l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus.

Fait à :

le

Signature :

**Pour information, après étude de votre candidature, si vous êtes autorisé à
vous présenter au concours d'entrée, vous devrez impérativement vous
acquitter des frais d'inscriptions au concours d'un montant de 35€.**